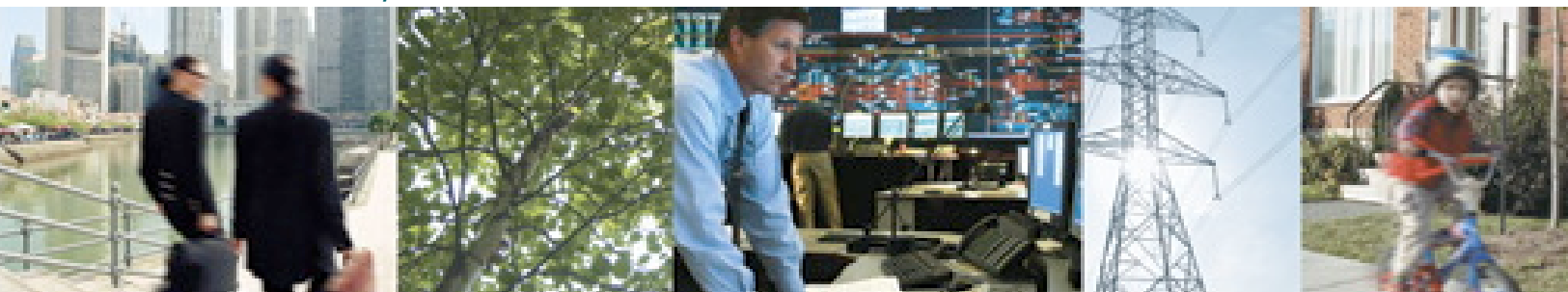


# ASSURER L'AVENIR DE L'ÉLECTRICITÉ AU CANADA : FAIRE LES BONS CHOIX

Mémoire de l'ACÉ à la réunion 2006 du Conseil des ministres de l'énergie

**Août 2006**

Canadian Electricity Association canadienne de l'électricité



The voice of Canadian Electricity. La voix de l'électricité canadienne.



**Canadian Electricity Association**  
**Association canadienne de l'électricité**  
[www.canelect.ca](http://www.canelect.ca)

Personne-ressource : Eli Turk  
613-230-9876, [turk@canelect.ca](mailto:turk@canelect.ca)

## I Introduction

L'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) et ses entreprises membres ont préparé ce mémoire afin de mettre en évidence les sphères de collaboration actuelles et nouvelles importantes pour le secteur de l'électricité et les gouvernements.

Ce mémoire porte sur quatre grands objectifs en matière de politiques :

- Faire en sorte que le Canada dispose d'une puissance de production, de transport et de distribution suffisante pour préserver sa prospérité économique et permettre aux ménages canadiens de bénéficier d'une qualité de vie élevée.
- Assurer un régime de réglementation stable et efficient, qui procure un degré de certitude raisonnable aux investisseurs, aux promoteurs et, à terme, aux exploitants d'infrastructures électriques.
- Veiller à ce que la production, le transport, la distribution, le commerce et la consommation d'électricité respectent les impératifs de viabilité écologique.
- Favoriser la compréhension par le public des activités de production et de livraison de l'électricité et aider la clientèle à faire des choix éclairés en matière d'utilisation efficace de l'énergie

Notre réseau d'électricité est l'un des piliers de notre prospérité économique et aide les ménages canadiens à jouir d'une qualité de vie élevée. Maintenir et étendre un réseau d'électricité robuste n'est pas une entreprise simple. Cela exige une attention et des efforts constants ainsi qu'une planification et des investissements opportuns. Pour remettre à neuf et remplacer des infrastructures existantes ou pour construire les nouvelles installations destinées à combler la croissance de la demande, les investisseurs et promoteurs doivent pouvoir compter sur des règles claires, prévisibles et pertinentes. Quant aux exploitants, ils doivent pouvoir compter sur un niveau de certitude raisonnable pour assurer un fonctionnement efficace du réseau. La confusion qui entoure les processus de réglementation et leur complexité ainsi que l'incertitude au chapitre des

changements climatiques demeurent des obstacles importants à l'investissement dans notre secteur.

La performance environnementale revêt de l'importance aux yeux des Canadiens. Les mesures en vue d'améliorer la qualité de l'air et de limiter les changements climatiques de manière significative sont une priorité essentielle du secteur de l'électricité.

Les producteurs d'électricité poursuivent leurs efforts afin de réduire l'intensité des émissions liées à l'énergie thermique, de développer davantage l'énergie hydroélectrique et nucléaire et d'accroître le recours à l'énergie éolienne, à la biomasse et à d'autres sources d'énergie. Même si les membres de l'ACÉ sont des chefs de file de la promotion des énergies renouvelables nouvelles, les grandes installations centralisées de production (reposant sur l'hydraulique, le charbon, le nucléaire et le gaz) resteront toujours nécessaires. Toutes les formes de production ont des incidences environnementales. Ce que nous visons, c'est d'atteindre un équilibre de manière à ce que les Canadiens puissent bénéficier d'une électricité fiable, sûre et à prix concurrentiel, produite et acheminée dans le plus grand respect de l'environnement.

La demande d'électricité augmente et il en va de même des besoins en matière de transport et de distribution. Les entreprises d'électricité ont fait de grands efforts afin d'être proactives et pour informer et faire participer la clientèle. En outre, pour répondre aux exigences de la clientèle dans un monde de plus en plus numérisé, les sociétés de distribution doivent accélérer leurs démarches en vue de déployer des technologies de pointe, comme les compteurs intelligents.

Permettre aux Canadiens de faire des choix éclairés en ce qui concerne l'utilisation efficace de l'énergie constitue une autre priorité permanente. Les entreprises d'électricité ont fait des efforts importants pour accroître leur souplesse et pour informer et mettre à contribution leur clientèle. Elles sont des partenaires clés de l'établissement des programmes d'efficacité énergétique et continuent d'élargir la gamme de programmes offerts. Les programmes canadiens d'efficacité énergétique sont d'ailleurs imités partout dans le monde.

Le commerce de l'électricité au Canada et dans le reste de l'Amérique du Nord prend de plus en plus d'importance. Il permet aux entreprises de mieux gérer les fluctuations de la demande, procure une plus grande souplesse et, pour plusieurs d'entre elles, représente une source de revenu importante. Actuellement, les négociants en énergie servent les marchés de gros et, de plus en plus, les marchés de détail.

Le Conseil sectoriel de l'électricité, créé récemment, est le fruit d'une initiative conjointe de l'industrie et du gouvernement visant à donner suite au nouveau défi des départs à la retraite prévus dans notre secteur. Autre exemple de collaboration industrie-gouvernement : l'initiative visant à protéger les infrastructures électriques essentielles contre les menaces d'origine intérieure et internationale. Le partage de renseignements en temps réel et les activités conjointes sont les assises d'une collaboration étroite et ont fait l'objet de commentaires louangeurs au Canada et aux États-Unis. Ce ne sont là que deux exemples de progrès réalisés relativement à des dossiers stratégiques clés et les possibilités de coopération renouvelée et accrue entre les gouvernements et l'industrie demeurent nombreuses. Dans notre effort en vue de maintenir et d'étendre le réseau électrique, nous devons pouvoir compter sur des politiques publiques clairvoyantes et des pratiques commerciales de pointe d'envergure mondiale.

Pour répondre aux défis et possibilités du secteur de l'électricité, l'ACÉ a élaboré un plan en cinq points (voir la section IV du présent document). Elle a assorti ce plan de recommandations et de propositions de politiques précises.

L'industrie de l'électricité envisage avec enthousiasme la perspective de collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux par le biais du Conseil des ministres de l'énergie (CME) afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures stratégiques concrètes. Si elles sont implantées, ces mesures contribueront à faire en sorte que le réseau d'électricité réponde aux besoins à court et à long terme de tous les Canadiens.

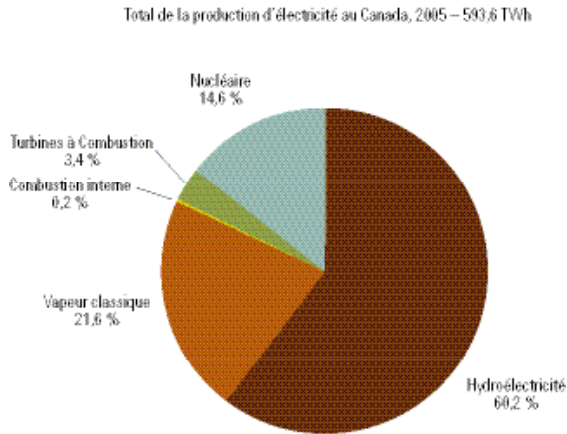
## II Les défis et possibilités clés du réseau d'électricité du Canada

### 1. Investir afin d'assurer la prospérité économique du Canada et la qualité de vie de ses habitants

L'électricité est un élément vital de notre qualité de vie et le fondement d'une économie durable et prospère. Vingt-quatre heures sur 24, et ce, tous les jours de l'année, les entreprises canadiennes d'électricité doivent adapter la production de leurs centrales à la demande de la clientèle tout en maintenant des tarifs concurrentiels; parallèlement, elles doivent maintenir la fiabilité du réseau, respecter leurs objectifs environnementaux et répondre aux besoins en matière de sécurité et de ressources humaines. Il en résulte un réseau hautement complexe et ramifié fondé sur une optimisation des technologies de production, de transport et de distribution. Des services d'électricité à prix concurrentiel représentent un facteur fondamental de croissance dans les autres secteurs de l'économie canadienne tout en contribuant de manière importante aux revenus d'exportation du pays. Cependant, la croissance de la demande, l'augmentation des prix des facteurs de production, le resserrement de l'offre et la diminution des marges de réserve ainsi que l'élargissement des objectifs environnementaux posent des défis importants au secteur. L'industrie et les gouvernements doivent se concerter pour relever ces défis et assurer des conditions d'investissement optimales dans le capital physique et humain du vaste réseau d'électricité du Canada.

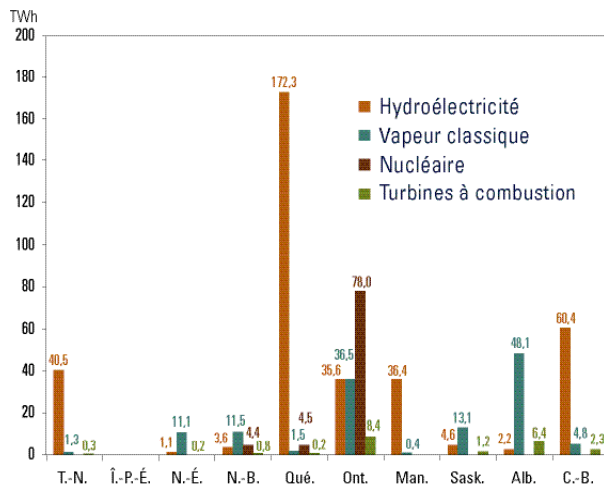
C'est par un éventail équilibré de sources d'énergie et de technologies (*figure 1*) qu'il est possible d'optimiser le potentiel et la sécurité du réseau d'électricité. C'est pourquoi aucune option ne doit être exclue. Nous avons besoin de l'hydroélectricité, du charbon, du mazout, du gaz, de l'uranium, du vent et de la biomasse pour alimenter le portefeuille de production du Canada, et ce, région par région, selon les ressources dont chacune dispose et la technologie qui peut y être adaptée (*figure 2*).

**Figure 1 – Production canadienne d'électricité par source d'énergie, 2005**



Source : Statistique Canada, Enquête 2151

**Figure 2 – Production canadienne d'électricité par région et par source, 2005**



Source : Statistique Canada, Enquête 2151

Traditionnellement, les ressources hydrauliques ont constitué la principale source d'électricité du Canada. En raison de l'expansion de l'économie et de la croissance démographique, les pouvoirs publics et les entreprises de tout le Canada se tournent de plus en plus vers des technologies traditionnelles et nouvelles pour répondre à la hausse de la demande. Le Canada est déjà le chef de file mondial de l'hydroélectricité, qui produit très peu de gaz à effet de serre (GES) et

aucun autre polluant atmosphérique. En outre, face aux divers pays qui cherchent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et autres émissions atmosphériques, le Canada dispose des moyens nécessaires pour intensifier le recours à l'hydraulique, au nucléaire et aux sources d'énergie renouvelable nouvelles tout en étant également un leader mondial en ce qui a trait aux innovations en matière de production thermique, notamment dans les technologies de charbon épuré. Par ailleurs, il faudra accélérer l'octroi de permis pour les nouvelles installations de transport et de distribution pour faire en sorte que l'électricité puisse être acheminée efficacement jusqu'aux points de consommation.

La croissance démographique, l'expansion de l'économie et le recours accru à de l'équipement électrique feront que la demande d'électricité continuera de croître à un taux moyen de 1,5 à 2 %. Si l'on s'appuie sur la moyenne de deux scénarios de l'ONE établis en 2003, l'offre d'électricité devra atteindre 814 TWh en 2020 par rapport à son niveau actuel de 594 TWh pour répondre aux besoins. L'ACÉ estime que l'application de mesures d'efficacité énergétique permettrait de réduire l'offre future nécessaire à environ 779 TWh. Par ailleurs, compte tenu de la mise au rancart prévue, d'ici 2020, d'environ 20 % des installations qui étaient en service en 2000, la croissance nécessaire de l'offre devra également répondre à ce manque à produire. Par conséquent, d'ici 2020, il faudra produire 314 TWh supplémentaires pour combler la croissance de la demande ainsi que les besoins liés aux remplacements de centrales (figure 3).

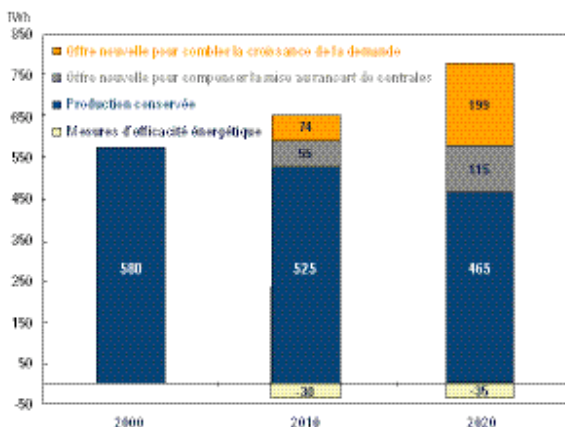
Répondre aux défis liés à la demande et à l'acheminement exige d'importants investissements dans la construction de nouvelles installations et dans la mise à niveau de l'infrastructure déjà en place de même que dans le développement et le déploiement de nouvelles sources d'énergie, de nouveaux services énergétiques et de nouvelles technologies. Un marché qui se veut clairvoyant doit accorder de l'importance à la recherche et au développement technologique. De par leur position, les gouvernements peuvent encourager le développement de nouvelles technologies par le biais de leur régime fiscal et d'autres mesures incitatives et par la mise à contribution de leurs

laboratoires en appui aux initiatives de recherche, de développement, de déploiement et de commercialisation nécessaires.

En plus de répondre à la nécessité d'une puissance de production accrue, les gouvernements ont un rôle à jouer en vue de faire en sorte que l'électricité soit livrée de manière fiable et efficace aux consommateurs. Les réseaux de transport sont les autoroutes de l'acheminement de l'énergie électrique; ils doivent par conséquent être considérés à ce chapitre comme fondamentaux. Il faudra mettre à niveau ces réseaux et construire de nouvelles installations pour répondre aux impératifs suivants : croissance de la charge, augmentation des points et des technologies de production; complexification de la structure d'alimentation; intensification du commerce entre les provinces et avec les É.-U.; attentes accrues du public touchant la fiabilité et la qualité de l'onde électrique. Les gouvernements devraient viser l'adoption de politiques ayant pour objectif le renforcement des réseaux de transport régionaux.

Il est également impératif de répondre à la nécessité d'un réseau de distribution de pointe. Un partenariat entre les entreprises de distribution, les fournisseurs et les gouvernements devrait être créé pour accélérer l'innovation, l'investissement et la mise en oeuvre de

**Figure 3 – Projection de production de l'ACÉ jusqu'en 2020**

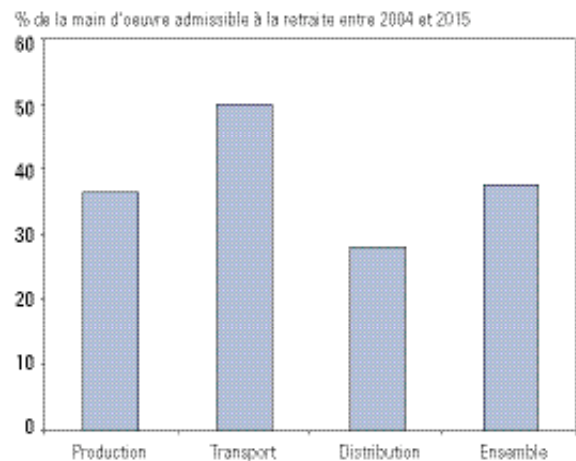


Source : ACÉ Mesures d'efficacité énergétique et offre supplémentaire liée à la mise au rancart de centrales, calculées en fonction de la moyenne des modèles MARKAL 2001, RNCan 1999 et ONE 1999; offre nouvelle liée à la croissance de la demande calculée à partir des scénarios 2003 de l'ONE.

l'automatisation de l'infrastructure de distribution, de la technologie des compteurs avancés, des services de communication à large bande sur ligne d'énergie et de l'interconnexion des ressources décentralisées.

La capacité du secteur canadien de l'électricité de relever le défi de l'offre et de la demande est également limitée par le départ à la retraite de nombreux travailleurs à court et à moyen terme. D'ici 2015, on prévoit en effet que près de 40 pour cent des employés n'occupant pas des fonctions de soutien seront éligibles à la retraite (figure 4). Le Conseil sectoriel de l'électricité, récemment formé, fait partie des initiatives industrie-gouvernement en vue de répondre à ce nouveau défi.

**Figure 4 – Le défi des ressources humaines : l'admissibilité à la retraite entre 2004 et 2015**



Source : Étude 2004 sur le secteur des ressources humaines de l'industrie canadienne de l'électricité

Il est essentiel de disposer de travailleurs formés et expérimentés pour assurer la stabilité à long terme de l'offre d'électricité au Canada et pour faire en sorte que les organismes de réglementation disposent des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités fiduciaires de manière pertinente et efficace. Compte tenu des défis importants que devra affronter le secteur de l'électricité au chapitre des ressources humaines, les gouvernements et l'industrie doivent intensifier leurs efforts afin de résoudre les enjeux du recrutement et de la conservation des travailleurs, de la facilitation de la transition études-travail et de l'élaboration de stratégies de sensibilisation au secteur et à ses métiers.

Compte tenu de la croissance des projets d'aménagement dans les zones habitées par des populations autochtones en pleine croissance, il est possible d'intensifier la collaboration entre le secteur de l'électricité et les gouvernements afin d'y faire participer les collectivités autochtones. Des entreprises d'électricité ont déjà profité de partenariats établis avec celles-ci pour de tels projets. Un fonds d'actions établi par le gouvernement fédéral contribuerait à favoriser de nouveaux partenariats entre les collectivités autochtones et le secteur de l'électricité.

Il est également essentiel d'attirer des travailleurs qualifiés au Canada afin de combler les besoins en ressources humaines du secteur de l'électricité. Le gouvernement fédéral peut apporter sa contribution en mettant en oeuvre des initiatives ciblées, par exemple, en assouplissant les restrictions en matière d'obtention de visas pour une liste choisie de pays où il existe un intérêt important à l'égard des possibilités d'emploi dans les métiers canadiens.

L'envergure des investissements nécessaires pour relever les défis auxquels doit faire face l'industrie de l'électricité est importante. En 2003, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a évalué à 1,7 billions de dollars américains les investissements nécessaires dans l'infrastructure électrique au cours des trois prochaines décennies au Canada. Selon l'organisme, l'Amérique du Nord devra augmenter sa puissance installée d'environ 830 GW, ce qui représente un investissement total de 654 milliards de dollars dans de nouvelles centrales. Quant aux investissements dans les installations de transport et de distribution, ils devraient atteindre 910 milliards, alors qu'il faudra investir 130 milliards pour remettre à neuf les installations vieillissantes. Compte tenu du fait que le Canada compte pour 12,5 pour cent du réseau de production-transport nord-américain, le total des investissements qui devront y être consentis s'élèvera à quelque 212 milliards de dollars américains.

Si nous voulons mettre au point des solutions réelles et durables à nos défis énergétiques et préserver la prospérité économique du Canada et la qualité de vie de ses habitants, il faudra compter sur la collaboration entre les secteurs public et privé. L'ACÉ et d'autres associations industrielles ont proposé l'élaboration

d'un cadre énergétique canadien clairement énoncé qui reconnaisse les compétences des divers paliers de pouvoir ainsi que la valeur de la concertation entre ceux-ci. Les gouvernements doivent renforcer leurs politiques de base, qui sont fondées sur un climat d'investissement stable, une situation fiscale concurrentielle et le commerce ouvert. Ce cadre serait de nature à attirer les investissements nécessaires à la construction et au renouvellement de l'infrastructure électrique du Canada. Il créerait en outre un contexte stratégique favorable à une réforme de la réglementation et à des stratégies environnementales.

### **2. Établir des processus de réglementation stables et efficaces**

Les investisseurs doivent évaluer et gérer les enjeux financiers et les risques liés aux projets. Si le processus de réglementation est bien défini, les promoteurs des projets et le public peuvent évoluer dans le cadre réglementaire parce que les règles d'autorisation et les évaluations environnementales sont claires. Les gouvernements peuvent atteindre leurs buts en matière de politiques publiques parce qu'ils ont une vision claire des programmes ou des règlements qu'ils utiliseront à cette fin. Comme nous l'avons déjà mentionné, le secteur canadien de l'électricité a besoin d'importants investissements pour répondre à la demande actuelle et à long terme. Les investisseurs recherchent des conditions qui offrent des possibilités et des rendements attrayants, compte tenu, en particulier du caractère concurrentiel du marché des capitaux.

Le secteur de l'électricité doit se plier à un régime de surveillance réglementaire important. Au stade du développement, les aménagements sont soumis à des examens et approbations au chapitre de l'environnement, des conditions socio-économiques et des installations. Au stade de l'exploitation, ces aménagements et les activités qu'ils produisent font l'objet d'un examen réglementaire permanent en ce qui concerne les aspects liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité, à la main-d'oeuvre et à l'économie. La réglementation de l'électricité entraîne souvent des chevauchements de compétences entre plusieurs ministères et organismes et entre les différents paliers de pouvoir. Des processus réglementaires

efficaces contribueront à mener à bien les projets de manière opportune.

La réglementation des opérations et activités courantes ainsi que les processus d'examen et d'autorisation des projets doivent faire l'objet d'une coordination entre les ministères et les paliers de pouvoir afin d'éviter les chevauchements, les doublages, les incohérences et les conséquences fortuites. Parmi les principes devant guider une réglementation efficace et efficiente, mentionnons les suivants :

- a) Les organismes de réglementation fédéraux doivent communiquer entre eux;
- b) La coordination entre les paliers de pouvoir doit être constante;
- c) On doit éviter le plus possible les doublages;
- d) Les calendriers d'exécution doivent être sûrs;
- e) On doit établir clairement la portée dès le départ;
- f) La structure de gestion à l'intérieur du gouvernement doit être claire,
- g) On doit s'appuyer sur une démarche de gestion du risque.

Le CME peut jouer un rôle important à l'égard de la promotion d'une meilleure coordination entre les paliers de pouvoir. Des mécanismes de communication simplifiés et une coordination accrue entre les autorités fédérales et les provinces et territoires constituent des moyens clés de favoriser une plus grande efficacité. Il doit aussi incomber aux gouvernements de guider efficacement les promoteurs à l'égard des processus de réglementation. Il pourront peut-être envisager de nommer des coordonnateurs de projet ou des « champions » pour gérer et résoudre les points de vue conflictuels des organismes en présence touchant les projets, au sein des paliers de pouvoir et entre ceux-ci.

En outre, la portée des examens de projets doit être claire et les processus d'approbation, prévisibles. On doit établir une démarche de gestion du risque afin que les ressources et les priorités puissent être consacrées aux activités à risque plus élevé tout en assurant une souplesse suffisante pour gérer les projets à moindre risque. S'il y a lieu, les paliers de pouvoir devraient négocier des ententes bilatérales afin de rationaliser et d'intégrer les processus de réglementation.

Les gouvernements ont un intérêt mutuel acquis à faire en sorte que le cadre d'expansion de l'électricité au Canada soit efficace, efficient, transparent, opportun et cohérent. Le doublage des examens réglementaires et les exigences réglementaires conflictuelles peuvent imposer un fardeau et des coûts supplémentaires importants sans produire de valeur ajoutée importante pour ce qui est de la protection de l'environnement, de la santé, de la sécurité et des intérêts économiques des Canadiens.

### **3. Favoriser la durabilité écologique**

Assurer la prospérité économique du Canada et la qualité de vie de ses habitants et établir des processus de réglementation stables et efficaces sont des objectifs compatibles avec la protection de l'environnement.

Actuellement, il n'existe pas de technologie qui nous permette de fournir toute l'électricité dont la société a besoin sans créer d'impact sur le sol, l'eau, l'air, les habitats ou les collectivités locales. Cependant, le secteur de l'électricité continue d'améliorer sa performance environnementale en implantant des mesures de réduction des impacts et en améliorant son efficacité : l'intensité des émissions du secteur liées à la production fossile diminue; celui-ci produit moins de déchets et de matières dangereuses et en assure une gestion plus efficace. L'industrie continue également d'investir dans la mise au point de solutions innovatrices en vue d'atténuer les impacts de l'hydroélectricité sur l'environnement ainsi que de contribuer à protéger la faune, les cours d'eau et les écosystèmes.

Mesurer et documenter cette performance constitue souvent un défi. C'est pourquoi l'ACÉ a lancé un certain nombre d'initiatives comme le Programme d'engagement et de responsabilité en environnement (ERE) ainsi que des études touchant les enjeux des changements climatiques, du mercure et des pêches. Plus récemment, elle a lancé des études pilotes sur la mesure de la performance environnementale.

Limiter les impacts environnementaux liés à la production et à l'acheminement de l'électricité constitue une priorité essentielle de l'industrie, qui exige toutefois des investissements importants. Les énergies renouvelables nouvelles et, en particulier,

l'éolien prennent de plus en plus d'importance en raison à la fois de leurs avantages au chapitre de la diversification des sources d'énergie et de la limitation des impacts environnementaux. La maximisation du potentiel des énergies renouvelables nouvelles et le maintien de l'éventail traditionnel de filières de production du Canada (hydroélectricité, nucléaire, charbon et gaz) contribueront à assurer un approvisionnement en électricité plus durable.

La technologie est une variable essentielle à l'atteinte des objectifs énergétiques et environnementaux. Actuellement, la part des investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux dans les technologies énergétiques ne correspond pas à l'importance de la contribution du secteur à l'économie canadienne. Un programme de partenariats public-privé pour le développement de technologies est nécessaire pour favoriser la commercialisation des nouvelles technologies énergétiques, si importantes. Un tel programme favoriserait la mise en commun du financement provincial/territorial et fédéral et des capitaux privés afin de faire progresser des technologies comme le charbon épuré et d'autres applications nouvelles en matière de production ainsi que des systèmes et technologies perfectionnés de transport et de distribution. Des investissements d'envergure sont nécessaires pour assurer la transition des services de transport et de distribution aux systèmes informatiques hautement sensibles et adaptatifs dont on doit disposer pour répondre à la demande d'une clientèle évoluant dans un contexte dynamique et numérique.

Dans un avenir prévisible, l'essentiel de l'énergie que consommera la planète continuera de provenir des hydrocarbures. Même si les efforts doivent se poursuivre en vue de faire progresser le développement technologique touchant toutes les formes de production d'électricité, le Canada dispose d'un potentiel assez important pour être un chef de file mondial des technologies de charbon épuré, ce qui ajouterait à son statut de principal producteur hydroélectrique du monde. Des progrès sont nécessaires en ce qui touche ces technologies pour assurer un avenir durable, compte tenu du fait que le charbon est une source d'énergie abordable, sûre et abondante. Selon les évaluations de la Canadian Clean Power Coalition, le coût de production de l'électricité à partir du

charbon avec captage du CO<sub>2</sub> serait sensiblement plus élevé que le coût actuel. Si nous voulons que ces nouvelles technologies deviennent viables, l'industrie et les gouvernements devront consentir de nouveaux travaux de recherche et de nouveaux investissements. Il faudra aussi mettre en place des projets de démonstration afin d'explorer la viabilité des technologies de réduction des émissions atmosphériques et du CO<sub>2</sub> si nous voulons continuer d'atténuer les impacts environnementaux de la combustion du charbon. À court terme, les gouvernements pourraient recourir à des moyens fiscaux pour faciliter le déploiement d'équipement amélioré de contrôle et de réduction de la pollution.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'industrie éolienne du Canada connaît une croissance rapide; cette forme d'énergie est particulièrement bien adaptée pour être utilisée de concert avec les installations hydroélectriques actuelles et éventuelles. Le secteur de l'électricité favorise les occasions d'accès au marché de l'énergie produite à partir de sources renouvelables nouvelles comme l'éolien, le solaire, la biomasse, les biogaz et la petite hydroélectricité. En juin 2006, la puissance éolienne installée du Canada s'élevait à 1 049 MW. Au cours de la dernière décennie, les entreprises membres de l'ACÉ sont devenues d'importants promoteurs de l'énergie éolienne; elles continuent de rechercher des applications nouvelles et de plus grande envergure de la technologie éolienne. Des politiques et incitatifs fédéraux, provinciaux et territoriaux sont essentiels pour favoriser l'expansion de cette forme d'énergie et d'autres énergies renouvelables nouvelles.

Enfin, pour favoriser la durabilité écologique, il est essentiel d'oeuvrer de concert avec les collectivités situées à proximité des aménagements électriques. Une partie importante des installations de production et de transport actuelles et potentielles du Canada sont et seront implantées sur des territoires utilisés traditionnellement par les collectivités autochtones. Celles-ci et l'industrie de l'électricité doivent se concerter pour en tirer des bénéfices communs et pour préserver les sols, cours d'eaux et ressources naturelles du Canada, qui font partie du patrimoine des diverses collectivités autochtones.

#### **4. Favoriser la compréhension par le public des processus de production et d'acheminement de l'électricité et aider la clientèle à faire des choix éclairés en matière d'utilisation efficace de l'énergie**

Assurer un approvisionnement en électricité fiable, concurrentiel, écologiquement durable et sûr pour le Canada dans une perspective à court et à long terme constitue un objectif aussi ambitieux que nécessaire. À cet égard, le soutien du public est essentiel si nous voulons atteindre ces buts d'une manière qui permettra l'équilibre entre les compromis inhérents aux politiques énergétique et environnementale. L'opinion du public touchant les questions énergétiques est pleine de contradictions. Pour des raisons évidentes, les gens veulent que l'électricité soit peu coûteuse, impeccablement fiable et sans impacts environnementaux et qu'elle soit produite dans la cour de quelqu'un d'autre. Il ne fait pas de doute qu'il n'y a pas de solutions faciles lorsqu'il s'agit de composer avec ces priorités complexes et conflictuelles. C'est pourquoi les Canadiens doivent pouvoir compter sur une capacité d'information de pointe en matière d'électricité qui les aidera à optimiser leur choix de services énergétiques. Ils méritent de connaître les coûts de production de l'électricité ainsi que la contribution de l'industrie de l'électricité à l'économie, à la performance environnementale du pays et à notre mode de vie.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont un rôle à jouer en ce qui concerne le soutien de l'élaboration et de la diffusion de l'information sur l'énergie. Les Canadiens doivent pouvoir compter sur une source complète de renseignements à ce sujet si l'on veut qu'ils soient bien éclairés à ce chapitre. Une information de qualité favorise les débats sur les politiques et contribue à responsabiliser les consommateurs et à leur permettre de prendre des décisions éclairées et d'optimiser leurs choix énergétiques.

Les gouvernements et l'industrie doivent en outre favoriser un engagement à long terme soutenu à l'égard des programmes d'efficacité énergétique et des incitatifs en cette matière. Une étude commandée en partie par l'ACÉ démontre qu'il existe un potentiel

important de réduction de la demande d'énergie par le biais de l'efficacité énergétique au Canada. Cette stratégie est efficace pour limiter la demande, atténuer les effets de la hausse du prix de l'électricité et réduire les impacts environnementaux liés à la production et à l'acheminement de l'électricité ainsi qu'améliorer la compétitivité économique du pays.

Depuis plus d'une décennie, les entreprises d'électricité sont des partenaires clés en ce qui concerne la mise en oeuvre de programmes d'efficacité énergétique, qu'ils ont appliqués avec succès. Elles continuent d'améliorer leur offre à ce chapitre et à accroître leurs engagements financiers. Les politiques publiques et les programmes peuvent contribuer à accroître l'efficacité énergétique dans l'économie en visant des aspects fondamentaux des marchés tels la conscientisation et les préférences des consommateurs, la disponibilité des produits et services, la technologie et l'innovation, les frais de transaction et autres.

### **III Perspectives**

Pour maximiser le potentiel du réseau électrique canadien, les gouvernements et l'industrie doivent collaborer à l'établissement d'un cadre de politique générale qui assurera un approvisionnement adéquat et favorisera une utilisation efficace de nos ressources énergétiques ainsi que la durabilité écologique.

En proposant l'élaboration d'un cadre énergétique canadien clairement énoncé qui reconnaisse les champs de compétences des différents paliers de pouvoir tout en favorisant la collaboration et la coordination entre ceux-ci, l'ACÉ désire que les gouvernements renforcent leurs politiques de base, qui sont fondées sur un climat d'investissement stable, un cadre fiscal concurrentiel et l'ouverture du commerce.

### **IV Plan en cinq points et recommandations**

Afin que le secteur de l'électricité relève les défis auxquels doit faire face, l'Association canadienne de l'électricité a élaboré un plan en cinq points. Elle a greffé à ce plan des recommandations et propositions de politiques précises.

## **1. Instaurer un climat d'investissement en vue d'assurer l'approvisionnement futur en électricité**

- Pour encourager le développement de nouvelles technologies, les gouvernements devraient recourir à des régimes fiscaux et à d'autres mesures incitatives et se servir de leurs propres laboratoires pour contribuer à la recherche, au développement, au déploiement et à la commercialisation de technologies.
- D'autres mesures sont nécessaires pour faire en sorte que les taux de la déduction pour amortissement (DPA) soient mieux harmonisés avec la durée de vie utile des actifs pour favoriser la croissance de la productivité et accélérer le renouvellement des installations. Ces taux doivent en outre tenir compte des objectifs environnementaux en permettant l'harmonisation de la vie économique des actifs avec la réglementation en matière de performance environnementale. L'ACÉ recommande à cet égard ce qui suit :
  - **Accélérer les mesures de réduction de la pollution de l'air et de l'eau** : L'ACÉ demande la remise en vigueur de la catégorie 24 (amélioration de la qualité de l'eau) et de la catégorie 27 (amélioration de la qualité de l'air), qui ont été retirées graduellement du règlement relatif à la Loi de l'impôt sur le revenu en 1998.
  - **Compteurs intelligents et infrastructure de comptage avancée (ICA)** : L'ACÉ recommande l'amélioration du traitement fiscal pour ces deux éléments; le taux pourrait être aussi élevé que 45 pour cent, tenant ainsi compte des dispositifs de communication, des éléments électroniques et des logiciels intégrés aux systèmes.
  - **Actifs de production** : Supprimer les iniquités qui subsistent, en particulier en ce qui concerne le secteur de la technologie nucléaire, par rapport aux É.-U. (par ex., 8 pour cent au Canada pour les nouveaux investissements, comparativement à 12 pour cent aux É.-U. pour les nouvelles centrales nucléaires et 30 pour cent pour les assemblages combustibles).

- **Actifs de transport et de distribution** : Abolir les iniquités actuelles par rapport au traitement fiscal mis en place dans le cadre de la loi de 2005 sur la politique énergétique, aux É.-U., où une période d'amortissement de 15 ans peut désormais être accordée pour les actifs nouveaux de transport et de distribution (ce qui équivaut à un taux de DPA de 12 pour cent).
- **Traitement relatif à l'équipement usagé** : La durée de vie économique des actifs usagés est par définition plus courte que celle des actifs neufs. Les taux relatifs aux actifs usagés devraient au moins être harmonisés avec les règles existantes touchant les actifs neufs afin de tenir compte de leur durée de vie résiduelle beaucoup plus courte. Le secteur de l'électricité demeure l'une des seules grandes industries encore touchées par cette iniquité sans justification évidente.
- Le gouvernement fédéral devrait explorer la possibilité d'établir un fonds d'actions pour favoriser les partenariats entre les collectivités autochtones et les entreprises d'électricité pour l'implantation de nouvelles infrastructures.

## **2. Orienter le gouvernement et l'industrie vers une réglementation efficiente et efficace**

- Les gouvernements doivent se concerter pour déterminer les domaines de chevauchement et de contradiction ainsi que les possibilités de rendre le cadre réglementaire plus efficient sans compromettre les objectifs de protection et de conservation de la loi.
- Simplification des mécanismes de déclaration et coordination et harmonisation accrue des interventions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Il doit incomber aux gouvernements de guider efficacement les promoteurs à l'égard des processus de réglementation. Ils pourront peut-être envisager de nommer des coordonnateurs de projet ou des « champions » pour gérer et résoudre les points de vue conflictuels des organismes en

présence touchant les projets, au sein des paliers de pouvoir et entre ceux-ci.

- Les échéances d'approbation des projets doivent être fixes et sûres, ce qui pourrait peut-être être assuré par des règlements et des lois.
- La portée de l'examen des projets doit être clairement définie dès le départ. Cela exigera l'élaboration de documents d'orientation et de formation pour les intervenants du processus d'examen.
- On doit, dans la mesure du possible, établir une démarche de gestion du risque afin que les ressources et les priorités puissent être consacrées aux activités à risque plus élevé tout en assurant une souplesse suffisante pour gérer les projets à moindre risque.
- S'il y a lieu, les pouvoirs publics devraient négocier des ententes bilatérales afin de rationaliser et d'intégrer les processus de réglementation. On pourrait notamment permettre l'application de la Loi sur les espèces en péril par le biais des processus et calendriers provinciaux déjà en place.
- Le gouvernement fédéral devrait continuer d'explorer des moyens de regrouper et de coordonner ses évaluations environnementales (EE). Un degré plus grand de certitude entourant les échéances relatives aux EE, la portée de l'information requise ainsi que le degré et la qualité d'engagement public contribuerait à rendre le processus plus efficace et efficient à la fois pour les promoteurs des projets et les autorités réglementaires.

### **3. Voir à assurer un avenir durable à la prochaine génération de citoyens**

- L'industrie et les gouvernements doivent se concerter pour mettre en place des projets de démonstration en vue d'explorer de nouvelles technologies de réduction des émissions atmosphériques et des CO<sub>2</sub>.
- Les gouvernements devraient continuer de mettre au point des politiques et des incitatifs en vue de favoriser l'expansion de l'énergie éolienne et des autres énergies renouvelables nouvelles.

- Les gouvernements devraient tenir compte des liens entre les diverses émissions atmosphériques lorsqu'ils établissent leurs règlements et politiques.
- Les gouvernements devraient tenir compte de l'équilibre entre les impacts sociaux, économiques et environnementaux liés aux différentes sources de production dans l'élaboration de ses politiques.
- L'industrie et les gouvernements devraient s'engager dans des programmes et des incitatifs à long terme et soutenus en matière d'efficacité énergétique afin de favoriser la réduction de la demande d'énergie.
- Les Canadiens doivent pouvoir compter sur une capacité d'information de pointe en matière d'électricité qui les aidera à optimiser leur choix de services énergétiques. Les gouvernements devraient s'associer à l'industrie pour accroître les mesures visant à améliorer l'accès à une information de qualité supérieure en matière d'énergie.

### **4. Favoriser l'innovation et accélérer le perfectionnement des compétences**

- La part des investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux dans les technologies énergétiques devrait correspondre à l'importance de l'énergie dans l'économie.
- Un programme de partenariats public-privé contribuerait à favoriser le développement et la commercialisation des nouvelles technologies énergétiques, si importantes. Ces partenariats pourraient permettre de mettre en commun le financement provincial/territorial et fédéral et des capitaux privés pour faire progresser des technologies de production existantes et nouvelles de même que des systèmes et technologies perfectionnés de transport et de distribution et des programmes et activités d'efficacité énergétique et de gestion de la demande.
- Les gouvernements devraient viser l'adoption de politiques qui soient de nature à renforcer les réseaux de transport régionaux.

- Un partenariat devrait être établi entre les entreprises de distribution, les fournisseurs et le gouvernement pour accélérer les initiatives d'innovation, d'investissement et de mise en oeuvre visant l'implantation de l'automatisation de l'infrastructure de distribution d'électricité, de la technologie du comptage automatisé, des services de communication sur large bande sur lignes électriques (BPL) et des interconnexions de ressources réparties.
- Pour favoriser la formation de la main-d'oeuvre et assurer une disponibilité permanente d'effectifs, les gouvernements et l'industrie doivent collaborer pour s'occuper des enjeux du recrutement et du maintien en poste des travailleurs, de la facilitation de la transition études-travail et de l'élaboration de stratégies de sensibilisation au secteur et à ses métiers.
- Les gouvernements devraient s'associer avec l'industrie pour élaborer des programmes de formation des Autochtones visant le secteur de l'électricité.
- Le gouvernement fédéral devrait augmenter ses efforts pour attirer des travailleurs qualifiés au Canada en mettant en oeuvre des initiatives ciblées, par exemple, en assouplissant les restrictions en matière d'obtention de visas pour une liste choisie de pays où il existe un intérêt important à l'égard des possibilités d'emploi dans les métiers canadiens.

### **5. Miser sur les atouts du réseau nord-américain intégré pour maximiser les possibilités qui s'offrent aux Canadiens**

- Le Canada doit continuer de disposer d'un réseau d'électricité intérieur solide tout en renforçant son rôle dans le cadre des dispositions institutionnelles nord-américaines afin d'assurer la fiabilité du réseau, la protection des infrastructures essentielles et l'efficacité des grands marchés de gros régionaux.
- Les gouvernements devraient se concerter pour assurer la protection des infrastructures et une planification de la continuité des activités de manière coordonnée ainsi que pour favoriser une coopération accrue entre les paliers de pouvoir et à l'intérieur de ceux-ci ainsi qu'avec l'industrie, les propriétaires-exploitants de l'ensemble des infrastructures essentielles.

